

ARRETE MUNICIPAL N° AC2024.082

Objet :
Réglementation de la circulation
Chemin du Buloz

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par l'entreprise **Serpollet – 196 Chemin de la Chaffaz – 74120 Megève** relative à des travaux de terrassement pour la confection d'une boîte de jonction pour le compte d'Enedis.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation chemin du Buloz, au droit du n°304, sera alternée par feux tricolores du 24/05/2024 au 28/06/2024.**

Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération
- ✓ Le demandeur (brigitte.chevallier@serpollet.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ

Le 17/05/2024

Le Maire
Michel BEAL

